



## Brevet professionnel agricole

# TRAVAUX DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



APPRENTISSAGE

PAYSAGE

BPA TAP

**Voie de formation :** apprentissage

**Nature :** formation diplômante

**Niveau :** 3

**Durée :** 1 an (1820 heures) - de septembre à juin\*

*\*Durée modulable en fonction du niveau initial de compétence du candidat*

### ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme est amené à intervenir dans les jardins, parcs, espaces verts publics ou privés, depuis leur création (totale ou partielle) mais surtout sur la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien.

Il prépare le terrain, plante, élague, entretient massifs, pelouses et allées. Il peut être amené à maçonner si besoin est.

Pour effectuer ces tâches, il utilise du matériel spécifique dans le respect des normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.

### CONDITIONS D'ADMISSION

- ✓ Avoir entre 16 et 29 ans révolus\*
- ✓ Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP...) ou avoir suivi une seconde professionnelle, voire générale ou technologique
- ✓ Avoir signé un contrat d'apprentissage
- ✓ Satisfaire à un entretien et/ou à des tests de positionnement

*\*Des dérogations aux limites d'âge sont prévues selon le profil du candidat*

### CONTENU DE LA FORMATION

#### Unités capitalisables

- ✓ UCG 1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale
- ✓ UCG 2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique
- ✓ UCG 3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

#### Unités capitalisables d'option

- ✓ UCO 1 : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers
- ✓ UCO 2 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage

#### Unités capitalisables de spécialité

- ✓ UCS 1 : Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager
- ✓ UCS 2 : Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager
- ✓ UCS 3 : Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité

#### Unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi

- ✓ UCARE 1 : Arboriculture fruitière
- ✓ UCARE 2 : Assister un élagueur au sol

### RYTHME DE LA FORMATION

Centre de formation	15 semaines (525 heures)
Milieu professionnel	37 semaines (1295 heures) dont 5 de congés payés

La pédagogie de l'alternance repose sur un rythme moyen de 2 semaines en formation et 2 semaines en milieu professionnel.

Plus d'infos sur le calendrier de l'alternance en contactant le centre de formation.

### LES + DE LA FORMATION



- ✓ Équipe de formateurs expérimentés et à l'écoute
- ✓ Interventions de professionnels
- ✓ Initiation à la conduite d'engins et possibilité de passage du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES), de catégorie A
- ✓ Préparation du certificat individuel de produits phytopharmaceutiques
- ✓ Possibilité de stages à l'étranger



## INFORMATION & INSCRIPTION

### Responsable de la formation

Étienne LEININGER

Mél : etienne.leininger@educagri.fr

## ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION

### Référente santé, vie sociale et handicap

Marine CADDEO

Mél : marine.caddeo@educagri.fr

Formez-vous aux métiers  
du vivant !



## CHIFFRES CLÉS\*



### Réussite aux examens

90%

### Insertion professionnelle à 6 mois

80 %

### Rupture des contrats d'apprentissage

8 %

### Poursuite d'études

0 %

### Interruption en cours de formation

100 %

### Satisfaction des apprenants



## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le diplôme est délivré par le ministère chargé de l'agriculture après réussite du contrôle continu des 10 unités capitalisables (UC). Le candidat dispose d'un délai de 5 ans pour valider l'ensemble des unités.

Chaque UC peut être acquise de manière indépendante et donner lieu à la délivrance d'une attestation de compétences par le centre de formation.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Arboretum
- Ateliers (espaces verts, agroéquipement, soudure...)
- Centre de documentation et d'information
- Centre de ressources
- Salles informatiques
- Travaux pratiques, chantiers extérieurs, sorties pédagogiques

## FRAIS DE FORMATION

- Aucun frais de formation
- Frais connexes (correspondance, droit de copie) : 75 €\*  
*\*Tarifs revalorisés chaque année*

## FINANCEMENT

La formation est financée par l'OPCO (opérateur de compétences) de l'employeur.

## RÉMUNÉRATION

Sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables, l'apprenti perçoit un salaire minimum dont le montant varie en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation.

Plus d'infos sur la grille de salaire des apprentis :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

## TYPES D'EMPLOI ACCESSIBLES

- Ouvrier/Jardinier paysagiste
- Jardinier d'espaces verts

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité dans les secteurs publics (collectivités locales, administrations, offices publics ou entreprises d'État...) et privés (offices HLM, syndicats de copropriétés, sociétés d'autoroute...) ou privatif (les particuliers).

## POURSUITES DE FORMATION

Le BPA TAP débouche sur la vie active, mais il est possible de continuer à se former en préparant un baccalauréat professionnel.

Poursuite de formation proposée à Courcelles-Chaussy :

- Bac pro Aménagements Paysagers ●●

Voies de formation : ● scolaire ● apprentissage ● continue

RNCP : 15156 (enregistré 04/04/2007)  
Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la  
Souveraineté alimentaire

Mis à jour le 16 avril 2024

\*Données 2023 (plus de détails sur [www.campus-courcelles.fr/campus-courcelles-chaussy/engagements/sources-et-methodes-de-calcul](http://www.campus-courcelles.fr/campus-courcelles-chaussy/engagements/sources-et-methodes-de-calcul) et sur [www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil](http://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil))